

FICHE INFIRMERIE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel page 1 valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : Prénom :
Classe : Régime : INT DP EXT INT/EXT
Date de Naissance : Lieu de naissance :
Sexe : M F
Numéro de portable de l'élève :

Personnes à prévenir (*cocher le représentant légal*)

Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
.....
Tel domicile :	Tel domicile :	Tel domicile :
.....
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :
.....
Portable :	Portable :	Portable :
.....

Adresse du jeune si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre) :

.....
.....

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

.....
.....

Traitement (s) :

.....
.....

NB : Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.

Autres :

Votre enfant a – t - il un dossier à la Maison De l'Autonomie ? OUI NON

Si oui, pour quel type de handicap ?

.....
Votre enfant a - t - il bénéficié d'un PAI dans sa scolarité antérieure ? OUI NON

Votre enfant a – t - il bénéficié d'un PAP dans sa scolarité antérieure ? OUI NON

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

La direction vous invite à mettre sous enveloppe en y portant la mention « confidentiel - infirmerie » tout élément personnel relatif au suivi et à la santé de votre enfant.

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMIERIE DU LYCEE LA SAUSSAYE
A LIRE ET A CONSERVER DANS L'AGENDA DES PARENTS ET DE L'ELEVE OU ETUDIANT

Profitez de la lecture de ce document pour échanger en famille et s'assurer que tout est assimilé.

COORDONNEES DE L'INFIRMIERE : Valerie HAMELIN

Tél. : 02 37 33 72 15

Email : valerie.hamelin@educagri.fr

Fax : 02 37 33 72 04

Adresse : LEGTA LA SAUSSAYE 28630 Sours

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires affichés sur la porte de l'infirmerie : - 7h45 à 12h15, sauf le lundi à partir de 9h/19H
- 13h30 à 17h15 mercredi seulement le matin 7H45/12H15
- vendredi 7H45 à 12H30.

Respectez les heures de passage affichées. **Ne venez pendant un cours qu'en cas d'urgence.**
Dans ce cas, passez obligatoirement au bureau des surveillants avant de vous présenter.

URGENCE

En cas d'urgence, si je suis absente, voyez les surveillants.
Je mets un mot sur la porte pour indiquer où je suis

JUSTIFICATIF

Tout **justificatif** donné doit être aussitôt porté au **bureau des surveillants** (sauf apprentis, transmettre à l'administration du CFA).

DISPENSES

Les dispenses d'EPS et de TP doivent être **délivrées par le médecin traitant** et comporter une date de début et de fin. Apportez-les moi afin que je puisse faire un suivi de votre état de santé.

Je ne peux donner qu'**une dispense d'un jour**, si c'est justifié.
L'élève doit assister aux cours quand même, sauf si le repos à l'infirmerie est spécifié.

TRAITEMENT MEDICAL

L'infirmière ne peut donner que quelques médicaments (paracétamol, spafon ...).

Vous devez :

- **Signaler**, le jour de la rentrée, **les problèmes de santé, les traitements en cours,**
- **Fournir le double de l'ordonnance et les médicaments** du traitement médical que vous prenez sur le lycée, surtout si vous avez un problème de santé (allergies, asthme, crise d'épilepsie, diabète, crise de tétanie, problèmes cardiaques, douleurs des règles, migraine, etc...). **Un protocole d'urgence sera établi sur demande écrite (PAI).**
- Fournir une **demande écrite des parents** (mineur) et l'**ordonnance** pour toute injection.

TRANSPORT

Je ne suis pas chargée du transport des élèves, ni en cas d'urgence ni pour des rendez-vous médicaux.

En cas d'urgence, j'appelle le 15 qui prescrit le transport (pompiers, ambulance, venue des parents ...).
Si vous ne pouvez pas vous déplacer, appelez votre **assurance responsabilité civile** (MAE, Inter Mutuelle Assistance ...) pour organiser le **rapatriement sanitaire**.

MALADIE

Si l'élève est **mineur**, il ne peut **rentrer seul** que s'il en avez l'**autorisation de ses parents par fax** (ou document scanné envoyé par mail). Aussi, restez à la maison le matin si vous êtes malade (prenez votre température).
Vous ne pouvez **rentrer chez vous** qu'avec l'**autorisation de l'infirmière**.

A L'ECOUTE

Je suis à votre écoute (élève et famille) pour tout problème de santé physique, psychologique, relationnel ou social. N'hésitez pas à prendre contact directement au **02 37 33 72 15** ou à venir me voir.

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE
Année scolaire 2018-2019

Je soussigné(e).....

Père, mère, Responsable légal de

En classe de.....

Autorise le Chef d'Etablissement à diffuser tout reportage (photo, films, productions audiovisuelles) à destination de tout public, à l'occasion des actions pédagogiques menées par le lycée.

N'autorise pas le Chef d'Etablissement à diffuser tout reportage (photo, films, productions audiovisuelles) à destination de tout public, à l'occasion des actions pédagogiques menées par le lycée.

Date :

Signature des parents,

Signature de l'élève ou de l'étudiant majeur

ASSOCIATION SPORTIVE DE CHARTRES LA SAUSSAYE

Année scolaire 2018-2019

POURQUOI Y ADHERER

Plus de 40 % des élèves sont actuellement licenciés à l'A.S. L'Association permet de :

- structurer la vie quotidienne,
- participer aux compétitions sportives,
- prendre des responsabilités.

...DES MAINTENANT ? Pour participer aux activités proposées dès la rentrée.

TARIFS

- Interne : 20 €
- Demi-pensionnaires et Externes : 15€
- Apprentis : 15 €

PROCEDURE D'ADHESION

QUAND ?

- au moment de l'inscription dans l'établissement avec le dossier d'inscription.
- en cours d'année : auprès des professeurs EPS.

COMMENT ?

- Régler la cotisation correspondant à votre statut dans l'établissement, par chèque à l'ordre de **l'Association Sportive de l'EPLEFPA de Chartres « La Saussaye »** en même temps que l'inscription .
- Transmettre l'autorisation parentale.

QU'Y FAISONS NOUS CONCRETEMENT ?

- **Des activités sportives mises en place quotidiennement**

Des activités sont mises en place régulièrement pour tous les élèves et apprentis de l'établissement soirs ainsi que le mercredi après-midi, en loisir et/ou en compétition.

- **Des activités sportives mises en place ponctuellement**
- **Des compétitions UNSS**

AUTORISATION PARENTALE UNSS Année scolaire 2018-2019

Je soussigné(e) :

Représentant légal (nom – prénom de l'élève) :

Date de naissance de l'élève :

Adresse :

.....

Téléphone domicile : Portable.....

Téléphone travail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

.....

- Autorise (2) :
à participer aux activités et aux déplacements de l'Association Sportive du LEGTA de CHARTRES la Saussaye

- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (3)

- Autorise la prise de photos lors des différentes activités et leurs diffusions (uniquement dans le cadre de l'association sportive) (4)

Fait à :, le/...../201..

Signature

- (1) rayer la mention inutile
- (2) indiquer : Nom et prénom du licencié
- (3) cocher les cases correspondantes
- (4) rayer en cas de refus d'autorisation



Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis de « Chartres La Saussaye »



L'ALESA c'est quoi ?

L'ALESA de Chartres la Saussaye est l'association des apprenants. L'ALESA est gérée par un Conseil d'Administration composé de Lycéens, d'Etudiants, de Stagiaires et d'Apprentis élus qui ont la responsabilité de la gestion de leur association. L'ALESA est aidée dans ses projets par les enseignants d'Education Socioculturelle (ESC) et les Assistants d'Education de la vie scolaire.

Qui peut faire partie de l'ALESA ?

Tous les apprenants inscrits dans l'établissement peuvent adhérer à l'association et participer aux actions qu'elle développe. Si vous avez une passion pour une activité, l'ALESA vous aidera à la faire partager en vous donnant des moyens. Si vous souhaitez accéder à un poste de responsabilité, le bureau de l'ALESA vous est grand ouvert.

Que fait l'ALESA ?

- L'ALESA anime et coordonne de nombreuses activités culturelles et de loisir :
- clubs : échecs, photographie, musique, aquanophilie, jeux en réseau, billard...
- sorties de loisir et culturelles les mercredis et en soirée : laser quest, musées, théâtre, concerts...
- animations dans l'amphithéâtre : film du mercredi soir (accessible uniquement aux adhérents) et soirées à thème...
- soirées concerts lycéens et soirées dansantes...

L'adhésion à l'ALESA permet la gratuité de ces activités et donne droit à des tarifs réduits pour les sorties de loisirs et culturelles.



Alesa la Saussaye



Club Attelage avec le percheron Urbain de la Saussaye !!

Adhésion à l'ALESA

Nom :
 Prénom :
 Classe/ Formation :

Je deviens membre de l'ALESA en cotisant
 15 euros (apprenti/ stagiaire/lycéen externe)
 20 euros (lycéen interne)

Règlement uniquement par chèque à l'ordre de ALESA
 « Chartres la Saussaye » à joindre impérativement au dossier

Autorisation annuelle de sorties

Je soussigné(e)
 responsable de
 en classe de
 l'autorise à effectuer les sorties culturelles et de loisirs organisées
 par l'ALESA au cours de l'année scolaire telles que : bowling,
 cinéma, musée, théâtre etc.....

Ces sorties sont systématiquement encadrées par des personnels
 de l'établissement.

date Signature



ALESA

Chartres

Jeux
 Attelage
 Concerts
 Baby foot
 Cinéma
 Geeks
 Musique
 Soirées
 Photo
 Aquariophilie
 Jardinage
 Sorties
 Théâtre



UTILISATION D'UN VEHICULE PERSONNEL

Année scolaire 2018-2019

Nom : Prénom : Classe :

Je déclare utiliser un véhicule :

AUTO

MOTO

SCOOTER – MOBYLETTE

Autre, à préciser :

pour me rendre au LEGTA DE LA SAUSSAYE.

- Marque du véhicule personnel :
- Type :
- Couleur :
- Immatriculation :
- Numéro de police d'assurance :
- **Joindre obligatoirement** la photocopie de la carte grise du véhicule.

☞ Je m'engage à respecter les règles du code de la route sur l'enceinte de l'établissement ainsi que toutes les règles en vigueur concernant la vitesse, le stationnement et l'identification des véhicules sur tout le site.

☞ Il est interdit de faire usage des avertisseurs sonores dans l'enceinte de l'établissement.

☞ L'établissement est dégagé de toute responsabilité en cas de préjudices mettant en cause mon véhicule.

Fait à :

Le :

Signature des parents

Signature de l'élève ou de l'étudiant

RAMMASSAGE SCOLAIRE ETAMPES – LA SAUSSAYE Année scolaire 2018-2019

Le lycée organise un circuit de ramassage scolaire pour toute l'année scolaire :

- Le lundi matin pour le trajet Etampes – Chartres La Saussaye
- Le vendredi pour le trajet Chartres La Saussaye – Etampes

Trajet effectué par le car le LUNDI ou jour de reprise des cours :

VILLE	ARRET	HEURE DE PASSAGE
ETAMPES	Rotonde	8h10
LA FORET LE ROI	Bus Mairie	8h20
LES GRANGES LE ROI	Bus Eglise	8h25
DOURDAN	Gare routière	8h30
SAINTE MESME	Mairie	8h35
ABLIS	Centre ville- Place de l'Eglise	8h45
SOURS	Lycée La Saussaye	9h15

Trajet effectué par le car le VENDREDI ou fin des cours :

VILLE	ARRET	HEURE DE PASSAGE
SOURS	Lycée La Saussaye	16h40
ABLIS	Centre ville- Place de l'Eglise	17h10
SAINTE MESME	Mairie	17h55
DOURDAN	Gare routière	17h25
Les GRANGES Le ROI	Bus Eglise	17h30
LA FORÊT LE ROI	Bus Mairie	17h35
ETAMPES	Rotonde	17h55

TARIF pour l'année scolaire 2017-2018 :

	<u>ABLIS</u>	<u>DOURDAN</u> SAINTE MESME Les GRANGES Le ROI LA FORÊT LE ROI	<u>ETAMPES</u>
Forfait annuel un A/R	720 €	800 €	863 €
1 ^{er} trimestre	288 €	320 €	345 €
2 ^{ème} trimestre	216 €	240 €	259 €
3 ^{ème} trimestre	216 €	240 €	259 €
Forfait annuel pour un aller ou un retour	360 €	400 €	432 €
1 ^{er} trimestre	144 €	160 €	173 €
2 ^{ème} trimestre	108 €	120 €	130 €
3 ^{ème} trimestre	108 €	120 €	129 €

Conditions de fonctionnement :

Ce circuit est mis en place pour permettre aux élèves un transport rapide. L'établissement ne perçoit aucune subvention pour cette démarche. Il est engagé financièrement avec la société Perron pour l'année scolaire. Pour pérenniser le ramassage, les familles sont tenues de respecter leur engagement pour toute l'année scolaire. Sauf cas exceptionnel et sur accord du Chef d'établissement, il est possible de modifier le choix qu'au prochain changement de trimestre.

Modalité de paiement :

Le paiement s'effectue trimestriellement. La facture est annexée à celle des pensions avec la possibilité ou non du paiement par prélèvement automatique (cf. fiche mandat de prélèvement SEPA, choix unique du type de paiement pour la pension et le transport)

Aide financière :

Une aide financière peut être octroyée par le Conseil départemental ou régional de votre lieu de résidence.

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e)....., inscrit mon enfant en classe de au lycée agricole de La Saussaye pour le transport depuis l'Essonne en gare de et je reconnais avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de ce circuit ainsi que des consignes de sécurité et en avoir averti mon enfant.

Formule choisie :

- Forfait annuel aller et retour en gare de
- Forfait aller en gare de
- Forfait retour en gare de

Je m'engage à honorer l'ensemble des coûts relatifs à ce service.

Signature du représentant légal

Signature de l'élève



DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION RUGBY
Année scolaire 2018-2019

Nom – Prénom élève :

Nom –Prénom Parents/ Tuteurs :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Adresse mail :@.....

La Section Sportive Rugby s'adresse aux filles et garçons, si vous êtes très sportif et/ou surtout joueur de Rugby.

Un suivi scolaire et médical est réalisé afin de permettre un encadrement personnalisé. Ce suivi est consigné dans un carnet d'entraînement.

Les entraînements 2 de 1h30 par semaine. Les compétitions ont lieu les mercredis. L'encadrement est assuré par un professeur d'EPS et un Conseiller Rugby Territorial 28.

DOCUMENTS À JOINDRE

1. Certificat médical (ci-joint au verso) établi après le 15 Juin 2017 auprès d'un **MEDECIN DU SPORT OBLIGATOIREMENT** (titulaire du CES de médecine du Sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport)

Vous pouvez trouver la liste des médecins directement sur les pages jaunes ou vous pouvez également trouver la liste complète des médecins du sport sur le site : www.conseil-national.medecin.fr en précisant « médecine du sport » dans la rubrique DISCIPLINE, ainsi que le département et / ou la ville souhaitée pour obtenir une liste complète.

2. Inscription **obligatoire** à l'Association Sportive (autorisation parentale, et cotisation).

FICHE MEDICALE
en vue d'une scolarité en Section Sportive Scolaire
Section Sportive Rugby LEGTA CHARTRES
A remplir par le médecin du Sport et joindre au dossier d'inscription.

Nom/Prénom : Date de naissance :

Domicile :

Discipline Pratiquée : RUGBY Nombre d'Heures : 3h00

Autre(s) discipline(s) pratiquée(s) :

Antécédents Médicaux	
Antécédents Chirurgicaux	
Traitement en cours	
Evaluation psychosociale	
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, debout, couché)	
Examen Pulmonaire	
ECG de repos (obligatoire à la première année d'inscription)	
Evaluation de la croissance et de la maturation	
Plis cutanés	
Examen de l'appareil locomoteur	
Examen podologique	
Examen dentaire	
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)	
Dépistage des troubles visuels	
Dépistage des troubles auditifs	
Bilan des vaccinations	
Conseils Diététiques (si besoin)	
Bandelette urinaire (glucose, protéines,...)	

Certificat médical de non contre-indication

Je, soussigné, Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour.....

Qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique, dans le cadre de la Section Sportive Scolaire.

Qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport scolaire, dans le cadre de l'UNSS.

Fait à, le

Signature du Médecin du **Sport**